

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 11 JANVIER 2021 EN VISIOCONFÉRENCE
VIA ZOOM.**

Sont présents :

M. Charles Breton, maire
M^{me} Jane Chambers Evans, conseillère
M^{me} Linda Dubé, conseillère
M^{me} Mireille Pineault, conseillère
M^{me} Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller

Assistent également à la réunion :

M^{me} Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée, ainsi que M^{me} Marie-Eve Brideau, agissant comme son adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0001)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en y ajoutant les points suivants :

- Correspondance de Mme Tina Tremblay – trottoirs
- Affiches CPE stationnement
- Patinoire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0002)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 décembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0003)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2020.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. DEMANDE JEUNESSE CANADA (POSTE DE TRAITE)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0004)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le département du Tourisme, de la culture et du patrimoine, à déposer une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail pour le Poste de traite Chauvin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. DEMANDE EMPLOI ÉTÉ CANADA (LOISIRS)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0005)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le département des Loisirs à déposer une demande de subvention salariale pour trois (3) jeunes âgées entre 15 et 30 ans dans le cadre du programme Emploi été Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. DEMANDE DE STAGIAIRE OFQJ

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0006)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande pour l'embauche d'un (e) stagiaire en promotion, marketing et communication au bénéfice de la municipalité du village de Tadoussac dans le cadre du programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande pour l'embauche d'un (e) stagiaire comme préposé (e) à l'accueil au Poste de traite Chauvin dans le cadre du programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. ANEKDOTE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0007)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le directeur du Tourisme, de la culture et du patrimoine, Monsieur Claude Brassard, et la

directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin, à mettre en place de l'information accessible sur des appareils, par l'entremise d'une application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et visuel avec la plateforme numérique Anekdote Inc., outil qui contribuera à faire connaître l'histoire et les spécificités de vingt (20) attraits cartographiés du village pour les rendre attrayants et distinctifs au montant de 2000\$;

QUE le directeur du Tourisme, de la culture et du patrimoine, Monsieur Claude Brassard, et la directrice générale, Mme Marie-Claude Guérin, soient autorisés à signer tous les documents relatifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

7.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0008)

QUE les comptes à payer soient approuvés pour :

Village de Tadoussac : chèques numéro 14775 à 14830.

Quai de Tadoussac : chèques numéro 303 à 307.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. TRANSFERT DE FONDS NON AFFECTÉS 2020 (BUDGET 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0009)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise le transfert de 48 500\$ des surplus du budget 2020 au budget 2021 pour permettre d'effectuer les travaux qui devaient être faits en 2020 et qui ont été reportés en 2021.

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le transfert de 70 300\$ des surplus du budget 2020 qui correspond aux sommes prévues pour les projets (réaménagement de l'intérieur du centre des Loisirs pour une somme de 40 000\$ et le Parc de nos Ancêtres pour une somme de 30 300\$) au budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. DÉPÔT DU BUDGET 2021 OMH

La directrice générale dépose les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac, que la municipalité s'engage à contribuer au montant de 10% du déficit anticipé, soit selon le budget révisé, 1 489\$.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

8.1. PLAQUE COMMÉMORATIVE CHAPELLE (LOCALISATION, MANDAT PARCS CANADA)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0010)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac nomme Parcs Canada à agir à titre de mandataire pour l'installation de la plaque commémorative sur le lot 4 343 994, à l'endroit suggéré, avec le socle proposé;

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise Madame Marie-Claude Guérin ou Madame Nadine Heppell à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. RENOUVELLEMENT DE L'AIDE 30 000\$ ATR - CN

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0011)

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000\$ auprès de l'Association touristique régionale de la Côte-Nord afin de couvrir une partie des coûts de la main-d'œuvre travaillant à la Maison du Tourisme régionale de Tadoussac.

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise la directrice générale, Marie-Claude Guérin et le directeur du tourisme, de la culture et du patrimoine, Monsieur Claude Brassard, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3. POLITIQUE D'AFFICHAGE MAISON DU TOURISME

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2021-0012)

QUE La Municipalité du village de Tadoussac adopte la politique d'affichage 2021 pour la Maison du Tourisme de Tadoussac, qui sera la même que celle de 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

9.1. DOSSIERS CCU

9.1.1. 103, RUE DU SAGUENAY

Ajout d'une nouvelle fenêtre d'une largeur de 42 pouces et d'une hauteur de 55 pouces et ½ sur la partie ouest du bâtiment principal. Cette nouvelle fenêtre sera en bois à ouverture à battant vers l'intérieur et intégrera un vitrage double. Le revêtement extérieur de cette fenêtre sera identique à celui des fenêtres existantes et sera de couleur blanche.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil aimeraient que la demanderesse dépose une nouvelle demande plus harmonieuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0013)

QUE la municipalité du village de Tadoussac refuse la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1.2. 272, RUE PIERRE DE CHAUVIN

- Remplacement de la porte avant du bâtiment principal. Cette nouvelle porte sera en acier et PVC de couleur blanche.
- Remplacement de la porte arrière du bâtiment principal. Cette nouvelle porte sera en acier et PVC de couleur blanche.
- Rénovation d'une fenêtre sur le côté latéral ouest du bâtiment principal. Cette fenêtre sera remplacée par une fenêtre en PVC de couleur blanche à guillotine. Cette fenêtre intégrera une largeur de 30 pouces et une hauteur de 30 pouces.
- Ajout d'une nouvelle fenêtre sur la partie arrière nord du bâtiment principal. Cette fenêtre sera en PVC de couleur blanche et à guillotine. Cette fenêtre intégrera une largeur de 30 pouces et une hauteur de 30 pouces.

P.-S. – Le style des nouvelles fenêtres sera identique à celui des fenêtres à guillotine actuellement présentes sur le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables aux recommandations du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0014)

QUE la municipalité du village de Tadoussac accepte la demande tel que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 360-2, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 360 RELATIF AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD**

RÈGLEMENT NO 360-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 360 RELATIF AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité du Village de Tadoussac, tenue le 11 janvier 2021, à 19 h, en visioconférence via ZOOM, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE :

Monsieur Charles Breton

LES CONSEILLERS :

Madame Linda Dubé, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Monsieur Stéphane Roy, conseiller
Monsieur Guy Therrien, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire prolonger le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité du Village de Tadoussac, plusieurs immeubles ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac exige de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et accorder une aide financière pour des études de caractérisation du sol et des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 alinéa 3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 14 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0015)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 10 du Règlement numéro 360 est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 10 : DURÉE DU PROGRAMME

Le programme instauré par le présent règlement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Municipalité pour assurer les crédits nécessaires à l'exécution du programme et se terminera le 31 décembre 2021.

De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le 1^{er} décembre 2021. »

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 11^e JOUR DE JANVIER 2021

Charles Breton, maire

Marie-Claude Guérin, directrice générale

AVIS DE MOTION LE 14 DÉCEMBRE 2020
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 14 DÉCEMBRE 2020
ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 11 JANVIER 2021

10. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

10.1. PROJET PILOTE DE RECHARGEMENT DANS LA BAIE DE TADOUSSAC

10.1.1. MANDATS TRAVAUX TEMPORAIRES URGENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0016)

QUE la municipalité du village de Tadoussac octroie un mandat à la firme Terraquavie pour l'acquisition de matelas de béton mobiles au montant de 25 117.29\$ plus taxes selon la soumission 2717 dans le cadre du projet pilote de rechargement dans la baie de Tadoussac.

QUE la municipalité du village de Tadoussac octroie un mandat à la firme Constructions SRV pour l'installation de matelas de béton mobiles au montant de 12 900\$ plus taxes selon la soumission V21-02 dans le cadre du projet pilote de rechargement dans la baie de Tadoussac.

QUE le tout soit payé dans le projet pilote de rechargement dans la baie de Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1.2. AUTORISATION DE L'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0017)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise la directrice générale, Mme Marie-Claude Guérin, ainsi que le maire, M. Charles Breton, à signer les documents relatifs à l'entente avec les propriétaires de la propriété du 176, rue Bord-de-l'Eau, afin de permettre d'effectuer les travaux en partie sur leur propriété dans le cadre des travaux d'urgences reliés au projet pilote de rechargement dans la baie de Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2. BARRAGE DE L'AQUEDUC (MANDAT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du village de Tadoussac a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'évaluation de la sécurité du barrage du lac de l'Aqueduc (X0003104);

CONSIDÉRANT QUE deux firmes d'ingénieurs spécialisées ont été invitées à présenter une proposition;

CONSIDÉRANT QUE les deux firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

SG Expert-conseil.....11 915.64\$ plus taxes

WSP.....33 550.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0018)

QUE la municipalité du village de Tadoussac octroie un mandat à la firme SG Expert-conseil au montant de 11 915.64\$ plus taxes pour l'évaluation de la sécurité du barrage X0003104, lac de l'Aqueduc, selon leur proposition de services professionnels No 20201130.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1. EMBAUCHE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0019)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac autorise l'embauche de Monsieur Michael Otis au Service de protection incendie de Tadoussac à titre de pompier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. CORRESPONDANCES

12.1. LETTRE DEMANDE DE COMMANDITE (ALBUM SOUVENIR DES FINISSANTS)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2021-0020)

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise le versement d'une somme de 50\$ pour l'album de souvenirs des finissants 2020-2021 de la Polyvalente des Berges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Par rapport au point 14.1, est-ce que les autres trottoirs vont être déblayés aussi? *Les trottoirs qui sont déblayés de façon régulière, c'est la rue de la Falaise qui longe et descend sur rue des Forgerons, la rue des Pionniers (nouveau trottoir), rue Bord-de-l'Eau et la Promenade. Nous pourrions faire une évaluation pour voir les besoins des marcheurs et en discuter avec la voirie s'il y a un besoin de déblayer certaines rues supplémentaires.*
- Vu qu'on est dans une zone rouge, est-ce que c'est 8 personnes maximum sur la patinoire? *Non, c'est 15 personnes maximum.*
- Demande de suivi concernant le projet pilote de rechargement dans la baie de Tadoussac.
- Qu'est-ce que c'est les tapis de bétons que vous voulez mettre dans la baie? *C'est des blocs de béton qui sont reliés par des câbles d'aciers ce qui fait comme un tapis articulé qui épouse la forme du terrain. Ça va protéger le pied du talus contre les tempêtes éventuelles en attendant les travaux prévus à l'automne prochain. Par la suite, ces tapis pourraient être réutilisés ou revendus.*
- Concernant Anekdote, vous avez dit que le projet avait un an de retard, mais quand pensez-vous que ça va être disponible? *Normalement, ça devrait être actif pour l'été prochain.*

14. VARIA

14.1. CORRESPONDANCE DE MADAME TINA TREMBLAY - TROTTOIRS

Madame Marie-Claude Guérin dépose une lettre reçue de Mme Tina Tremblay, demandant que les nouveaux trottoirs sur la rue des Pionniers soient déblayés, ainsi que de bien entretenir l'ensemble des trottoirs afin d'assurer la sécurité des piétons.

14.2. AFFICHES CPE – STATIONNEMENTS

Madame Stéphanie Tremblay, conseillère, mentionne qu'elle avait fait une demande cet automne pour installer des affiches au CPE de Tadoussac concernant les stationnements pour sensibiliser et responsabiliser les gens à la sécurité des enfants qui sortent du bâtiment.

Madame la directrice générale, Marie-Claude Guérin, mentionne qu'elle va faire le suivi pour que des affiches soient installées.

14.3. PATINOIRE

Madame Stéphanie Tremblay, conseillère, mentionne que parfois il y a beaucoup de neige sur la patinoire. Aussi, une demande a été faite pour avoir des pelles disponibles.

Madame la directrice générale, Marie-Claude Guérin, mentionne que les pelles ont été commandées. Elle explique aussi pourquoi il y avait de la

neige sur la glace. C'était une mesure de sécurité en attendant de rendre la glace patinable et plus sécuritaire. Pour les prochaines fois, on va essayer d'en aviser les citoyens par nos médias sociaux.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0021)

QUE la réunion soit levée à 19 H 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.